POUR en Creuse

Fédération Syndicale Unitaire

L'Enseignement La Recherche L'Environnement La Formation L'Éducation La Culture L'Insertion

432 Maison des Associations
23000 GUÉRET
Tél : 06 35 39 54 57
Courriel : fsu23@fsu.fr

Trimestriel
Décembre 2022
n°112
prix : 0,30€

Sommaire

Edito *page 1*

Fusion des instances *page 2*

Élections professionnelles : communiqué FSU *page 3*

Élections professionnelles : résultats Fonction Publique Territoriale *page 4*

Élections professionnelles : résultats Éducation Nationale et Agriculture *page 5*

Commission des retraité·es *page 6*

Journée d'action le 17 janvier *page 6*

Édito :

Élections professionnelles 2022 : la FSU confortée !

La FSU sort renforcée dans sa conviction syndicale de porter un syndicalisme, au plus près du terrain, au plus près des besoins des personnels. La FSU est plus que jamais déterminée à continuer de porter avec force des mandats ambitieux, construits avec les personnels, à partir leurs situations concrètes, individuelles et collectives, de celles de leurs services et établissements et de leurs conditions de travail. La FSU est convaincue que ce syndicalisme, ancré dans la réalité et exigeant, une condition pour renforcer le service public !

Elle continuera de se battre au quotidien, avec les plus grandes des déterminations, pour gagner des avancées en matière de rémunération, de conditions d'exercice et de reconnaissance des métiers, pour l'égalité de traitement, pour la création d'emplois statutaires, pour le Service Public.

La FSU sort renforcée dans sa conviction syndicale de porter un syndicalisme de transformation sociale, rassembleur, de luttes et de propositions.

C'est ainsi que la FSU est plus que jamais déterminée à mener tous les combats à venir. Elle est partie prenante et moteur dans les mobilisations à venir.

La FSU appelle d'ores et déjà l'ensemble de l'éducation à se mobiliser le 17 janvier pour une revalorisation de l'ensemble des personnels tout de suite sans condition, pour le retrait de la réforme de la voie pro, pour nos conditions de travail, pour une autre réforme des retraites !

La FSU sera également moteur dans l'intersyndicale interprofessionnelle qui doit se retrouver dès le 10 janvier pour décider d'actions fortes pour mettre en échec le projet gouvernemental de réforme des retraites.

A l'heure où le gouvernement se prépare à un nouveau passage en force sur la réforme des retraites, - comme il l'a fait précédemment avec pas moins de dix « 49.3 » dégainés en quelques semaines !!! - la FSU réaffirme solennellement sa détermination de combattre tout recul de l'âge légal de départ en retraite comme à toute augmentation de la durée de cotisation.

Solen Marche

La FSU 23 souhaite à toutes et tous de bonnes vacances ainsi que de joyeuses fêtes de fin d'année !

SITE DE DEPOT P4 LA POSTE DISPENSE DE TIMBRAGE

DÉPOSÉ LE 19/12/2022

ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN F.S.U. 23

Rédacteur en chef : Stéphane PICOUT
Directrice de la publication : Sandrine GORGEON
Commission Paritaire : 1122 S 07663
ISSN : 1260 - 2310
Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce aux fichiers informatiques de la FSU23 et de ses syndicats. Conformément à la loi du 6/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU 23 : *432 Maison des Associations 23000 GUÉRET*

Fusion des Comités Techniques (CT) et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

› **Suppression des CHSCT**

La Loi dite de Transformation de la Fonction Publique a programmé la suppression des Comités Hygiène Sécurité Conditions de Travail pour fin 2022. Les CHSCT, qui permettent d'aborder spécifiquement toutes les questions liées à la sécurité, à la santé au travail et aux conditions de travail vont donc disparaître par fusion avec les actuels Comités Techniques, pour aboutir à une nouvelle instance : le Comité Social d'Administration, Territorial ou d'Établissement suivant chaque versant de la Fonction publique.

› **Transposition à la Fonction publique d'une fusion déjà réalisée dans le privé**

Les ordonnances Macron ont déjà liquidé les CHSCT dans le privé depuis janvier 2018. Cela a abouti à une diminution du nombre total de représentant-es des salarié-es moins nombreux -ses pour traiter plus de sujets. Elles et ils sont donc moins disponibles pour accompagner et aider les salarié-es au quotidien. C'est ce traitement qui va être appliqué aux personnels de la Fonction publique.

› **La Formation Spécialisée - Santé, Sécurité et Conditions de Travail (FS-SSCT)**

Il s'agit d'une commission qui sera créée au sein des Comités Sociaux pour traiter spécifiquement des questions de santé, sécurité et conditions de travail. Son pouvoir d'action risque d'être restreint. De plus, il y aura globalement moins de FS-SSCT que de CHSCT, car ces formations spécialisées ne pourront être créées que pour des services comptant au moins 200 personnels contre 50 actuellement.

› **Moins de spécialisation sur la santé au travail**

Actuellement, les membres des CHSCT sont formé-es à la santé et la sécurité au travail, et consacrer tout leur temps syndical à se déplacer dans les services, mener des enquêtes, accompagner et conseiller les personnels. Ce sera moins le cas après 2022. En effet seul-es les suppléant-es de la Formation Spécialisée SSCT pourront être désigné-es librement et pourront se spécialiser sur ces questions.

› **Moins de disponibilité**

Les représentant-es titulaires de cette commission devront aussi être membres du comité social. Elles et ils passeront sans cesse d'un sujet à l'autre, enchaîneront les réunions.

Ce que la FSU revendique toujours

Santé au travail, un combat syndical

Les attaques contre les droits des personnels notamment en santé au travail ne sont pas admissibles. Le droit du travail s'est construit historiquement sur les questions de santé. Les conditions de travail continuent de porter atteinte à la santé et à la vie de nos jours.

Pour une véritable médecine de prévention

Les personnels peuvent demander à consulter un-e médecin du travail sans que l'administration ait à en connaître le motif. Mais le rendez-vous est souvent impossible à obtenir tellement leur nombre est insuffisant.

Face à cette carence que la FSU dénonce, le gouvernement a revu à la baisse les obligations en supprimant la visite quinquennale obligatoire avec un médecin. Elle est remplacée par une visite « *d'information et de prévention* » qui peut être assurée par un-e infirmier-ère spécialisé-e en santé au travail. Les personnels doivent bénéficier de cette nouvelle visite obligatoire, mais ils peuvent aussi exiger quelle soit complétée par une visite avec un-e médecin.

Celles et ceux qui sont dans une situation particulière (handicap, retour d'un congé long pour raison de santé, grossesse, poste à risque, pathologies particulières) doivent toujours bénéficier d'un suivi médical particulier.

Droits de visite, d'enquête et d'expertise à renforcer

Les restructurations et réorganisations incessantes dégradent les conditions de travail et affectent la santé. Les risques psychosociaux explosent. Quelque soit l'instance qui doit prendre en charge ces questions, il faut renforcer les droits de visite, d'enquête et d'expertise des représentant-es des personnels pour que la réalité des conditions de travail de tous les personnels apparaisse au grand jour et puisse sortir du déni.

Abrogation de la LTFP : maintien des CHSCT

La FSU porte le maintien d'une instance entièrement dédiée à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail. L'action des militant-es a permis d'imposer et de faire connaître les CHSCT. Les personnels s'en emparent de plus en plus fréquemment pour défendre leurs droits et imposer les questions de conditions de travail et de santé aux employeurs publics.

La FSU confortée dans la Fonction publique et à l'offensive pour nos salaires, nos métiers, nos retraites et les services publics !

Communiqué de la FSU

La FSU remercie les électrices et électeurs qui ont témoigné par leur vote leur confiance dans une organisation syndicale de lutte et de propositions. Les militantes et militants de la FSU continueront d'agir avec détermination, au plus près des collègues, comme dans les grands combats du monde du travail, pour une société démocratique, d'égalité et de justice sociale.

La FSU déplore un taux de participation globalement inférieur au précédent scrutin de 2018, moins de 40% à l'éducation en particulier. Le gouvernement porte une lourde responsabilité dans cette baisse de participation. Son obstination d'imposer le vote électronique sans matérialisation suffisante du vote sur le lieu de travail fragilise la participation depuis 4 scrutins. Se sont ajoutées cette année des conditions de vote chaotiques dès le premier jour et des dysfonctionnements inacceptables tout au long du scrutin. La FSU dénonce tout particulièrement le fait que de nombreux et nombreuses AESH ont été quasiment empêchées de voter. Les élections dans les DDI ont marqué le summum de l'incurie gouvernementale. Le contexte de remise en cause par le gouvernement à travers la loi de transformation de la Fonction publique des instances de dialogue social et de marginalisation du rôle des organisations syndicales a joué également. La FSU dénonce avec force l'ensemble des choix politiques du gouvernement qui entravent la démocratie au sein de la Fonction publique.

La FSU est confortée comme première force syndicale à l'Éducation nationale, au ministère de l'Agriculture, représentative dans l'Enseignement Supérieur, à Jeunesse et Sports, aux Affaires Étrangères, à la Culture, au ministère de la Transition Écologique, dans plusieurs établissements publics et les premiers résultats très encourageants dans de nombreuses collectivités laissent également augurer d'un bon résultat global de la FSU sur l'ensemble du versant territorial, en attente des résultats définitifs le 16 décembre.

La FSU gagne un siège au CSA du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Au CSA de l'Éducation nationale, la FSU est toujours largement en tête et creuse même l'écart avec le second par rapport aux élections de 2018. Les électeurs et électrices de l'Éducation ont ainsi renouvelé leur confiance aux délégué-es du personnel de la FSU et de ses syndicats pour les représenter. La FSU conserve également 6 sièges sur les 15 du CSA. Ce soir, la FSU reste forte, et les personnels avec elle, pour continuer la lutte pour sauver la voie professionnelle scolaire, pour gagner sur les salaires et exiger une revalorisation pour TOUS les personnels concourant au service public d'Éducation, pour dénoncer l'obstination du ministère de l'Éducation à imposer un pacte qui renforcerait les inégalités salariales entre les femmes et les hommes et l'épuisement professionnel des personnels.

Dans toute la Fonction publique, ces élections constituent un message fort envoyé par les personnels. Ancrés dans la réalité, les personnels exigent une Fonction publique forte, avec les moyens pour lutter contre les inégalités, une Fonction publique faite de métiers revalorisés et avec un statut conforté. À l'heure où le gouvernement se prépare à un nouveau passage en force sur la réforme des retraites, la FSU réaffirme solennellement sa détermination à combattre tout recul de l'âge légal de départ en retraite comme à toute augmentation de la durée de cotisation.

Les Lilas, le 8 décembre 2022

Élections professionnelles 2022

Fonction Publique Territoriale

<u>Au niveau national :</u> Les résultats définitifs de la DGCL le confirment : le SNUTER-FSU obtient un siège au Conseil supérieur de la Fonction Publique Territoriale.

Avec près de 33000 voix au plan national, nous atteignons notre objectif : la représentativité nationale sur le versant de la Fonction Publique Territoriale. Malgré une abstention qui continue de progresser, liée à une crise de la représentativité mais également au choix, dans de nombreuses collectivités, du vote électronique au prix de conditions déplorables d'organisation, le SNUTER-FSU progresse en pourcentage par rapport à 2018.

Ce résultat, en renforçant la représentativité de notre fédération, bénéficie à toute la FSU. Il nous confère également la responsabilité de nous montrer à la hauteur de la confiance que les agents de la FPT ont placée dans notre syndicat.

<u>Au niveau régional :</u> la FSU devient la 1re organisation syndicale de la Région Nouvelle-Aquitaine

Les listes FSU progressent nettement et arrivent en tête au CST (avec plus de 23% des voix). La FSU devient ainsi le 1er syndicat de la Région. Nous obtenons 4 sièges de titulaires (3 auparavant).

La liste FSU est en tête également à la CAP A avec près de 31 %, en forte progression, ainsi qu'à la CAP B avec près de 38 % des voix.

En CAP C, nous maintenons notre 2ème position et conservons le même pourcentage qu'en 2018 (20,50 %).

A la CCP des contractuel·les, la liste intersyndicale (FSU, CGT, UNSA, FO) arrive nettement en tête avec 52 % des voix, en net progrès par rapport à 2018.

Merci à toutes et tous les collègues pour la confiance qu'elles et ils ont accordé à nos candidates et à nos candidats. Cela nous encourage dans notre action.

Les nouvelles et nouveaux élu·es vont se mettre en travail dès maintenant.

<u>Au niveau départemental :</u>

Le SNUTER-FSU23 a été élu pour chacun des scrutins où il a déposé une liste. Le SNUTER-FSU23 obtient donc : 1 siège sur 4 en CAP B, 2 sièges sur 8 en CAP C, 2 sièges sur 8 en CST.

Pour la première fois, le SNUTER-FSU23 présentait une liste à Evolis 23 (établissement public d'aménagement durable : voierie, déchets, etc…). Seul le SNUTER-FSU23 avait déposé une liste, il remporte donc les 5 sièges !

Belle victoire également du SNUTER-FSU23 à la Communauté de Communes Creuse Grand Sud qui rafle 3 sièges sur 4 !!!

La section du SNUTER-FSU23 au Conseil Départemental maintient sa position en terme de représentativité. Au Comité Social Territorial, en CAP cat A et en Commission Consultative paritaire, le SNUTER-FSU 23 est premier ! En CST, il obtient 2 sièges sur 6 avec 28,29% des suffrages exprimés. En CAP cat. A, il obtient 2 sièges sur 4 avec 42,71% des sufrages exprimés. En CCP, il obtient 3 sièges sur 5 avec 59,65% des suffrages exprimés. Le SNUTER-FSU 23 est aussi élu en CAP cat. B et C où il obtient 1 siège sur 4 avec plus de 20% des suffrages obtenus dans chacune de ces instances !

C'est notamment grâce au travail des équipes du SNUTER-FSU23 mené dans le département durant ces 4 dernières années, malgré le contexte difficile de la pandémie, que nous obtenons ces résultats. Ceci ne peut que nous encourager à continuer durant ce nouveau mandat !

Nous tenons à adresser nos sincères remerciements aux électeurs et électrices qui ont voté pour la FSU Territoriale et ont ainsi renouvelé leur confiance.

Nous continuerons à défendre de façon individuelle ou collective les conditions de travail de tous nos collègues et à nous faire les porte-paroles des agents dans les instances de dialogue social. Nous continuerons à promouvoir un syndicalisme de qualité et de proximité auprès de nos collègues dans le département afin de garantir la transparence et l'équité nécessaires.

Élections professionnelles 2022

Éducation Nationale

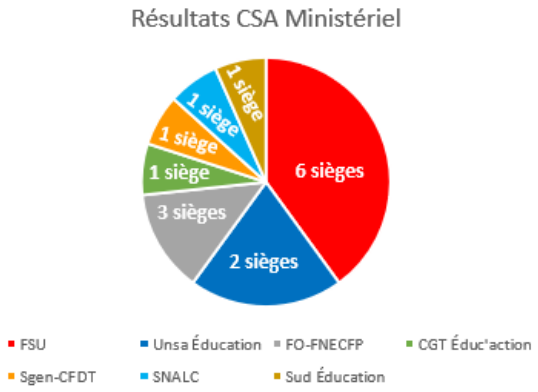

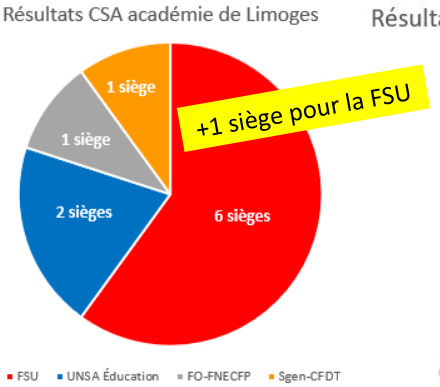

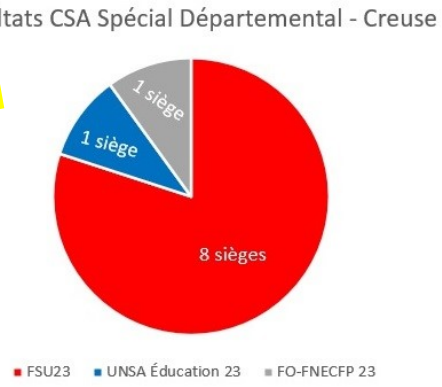

<u>Au niveau académique :</u>

Avec une participation de 49,03%, et avec 47,07% des suffrages pour la FSU, en Comité Social d'Administration Académique (ancien CTA), la FSU conforte sa place de première fédération de l'Éducation Nationale et est même renforcée puisqu'elle gagne 1 siège. Elle a dorénavant 6 sièges sur 10.

En Commission Consultative Paritaire des AESH et AED, malgré une très forte participation des AESH de Creuse, la participation académique n'est que de 20,52%. Ceci étant, la FSU reste l'organisation majoritaire avec 4 sièges sur 5.

A la CAPA des certifiés, agrégés, professeurs de lycée professionnel, professeurs d'EPS, CPE et Psychologues de l'Éducation Nationale de l'académie, la FSU gagne 11 sièges sur 19 avec 50,84% des suffrages obtenus.

Cette année, le SNUipp-FSU de la Creuse déposait pour l'Académie une liste concernant les Directrices et Directeurs Adjoint·es Chargé·es de SEGPA. 100% des inscrit·es ont voté. Une fois déduits les deux bulletins blancs, la liste déposée par le SNUipp-FSU 23 a obtenu 100% des voix !!!

<u>Au niveau départemental :</u>

CSA spécial départemental

Avec une participation de 60,06%, et avec 59,12% des suffrages pour la FSU, en Comité Social d'Administration Spécial Départemental (ancien CTSD), la FSU conforte sa place de première fédération de l'Éducation Nationale. Elle garde donc ses 8 sièges sur 10 et obtient donc 8 sièges sur 10 également à la Formation Spécialisée-Santé, Sécurité et Conditions de Travail (ancien CHSCT-D).

CAPD

La participation record de 2018 et le nombre de voix obtenu lors de ces dernières élections ont encore été dépassé. Avec 82,18% de participation (80,76% en 2018), le message envoyé à l'Institution est clair. Les personnels sont très largement attachés à être représentés.

Avec 83,44% (79,92% en 2018) des suffrages obtenus par le SNUipp-FSU23, le message envoyé est tout aussi clair ! Les personnels reconnaissent l'engagement du SNUipp-FSU23 et réaffirment leur volonté d'être représentés et défendus par le SNUipp

Ministère de l'Agriculture

Elections Professionnelles : l'élan commun largement majoritaire !

Elections professionnelles, les électrices et électeurs ont très largement fait le choix de « L'élan commun », l'union CGT Agri, SNETAP-FSU, SNUITAM-FSU, Sud Rural Territoires tant au sein du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, avec 6 SIÈGES SUR 15 au CSA Ministériel, que de l'enseignement agricole avec 7 sièges sur 11 au CSA Enseignement Agricole.

Commission retraité·es de la FSU23

La prochaine commission des retraité·es de la FSU 23 se tiendra le **jeudi 12 janvier 2023 à 14h30**, salle 2 à la Maison des Associations de Braconne à Guéret.

Ordre du jour :

- Actualité :

- pouvoir d'achat des retraité·es,
- protection sociale,
- couverture médicale locale (creusoise et limousine),
- le progrès confronté à l'espérance de vie en France et dans le Monde.

- Assemblée générale 2023 :

- date et lieu du repas
- débat en fonction de l'actualité
- propositions pour la sortie annuelle de juin.

- Etat de la syndicalisation des retraité·es.
- Questions diverses

Cette réunion se terminera par le partage de la galette des rois.
Nous comptons vivement sur la présence du plus grand nombre.

Simone Lemaigre, pour le SNUipp-FSU23 et Jeanne-Marie Raynaud, pour le SNES-FSU23

Pour une revalorisation de l'ensemble des personnels tout de suite sans condition, pour le retrait de la réforme de la voie pro, pour nos conditions de travail, appel à une journée d'action le 17 janvier

La FSU appelle l'ensemble des agent-es concourant au service public d'éducation à une journée d'action le 17 janvier : assez des demi-mesures, de la division entre les personnels qui seraient concerné-es par une revalorisation et les autres qui ne le seraient pas, du discours méprisant et mettant en péril nos métiers en prétendant définir des missions supplémentaires alors que les tâches se sont déjà considérablement alourdies, assez des projets méprisants contre les lycées professionnels, leurs personnels et leurs élèves.

Les éléments issus des premières réunions au ministère de l'Education sur le pacte confirment toutes nos inquiétudes : revalorisation de missions annexes, attaques sur le statut, mise en concurrence des personnels. Alors qu'une enquête de la DEPP démontre que les enseignant-es travaillent près de 43h par semaine, le gouvernement continue à nier la réalité : les personnels de l'éducation nationale sont non seulement sous-payés, mais ils et elles sont aussi épuisé-es. La réponse du «travailler plus pour gagner plus» est purement intolérable. Nous n'accepterons pas des mesures qui visent à rémunérer l'épuisement et à accroître les inégalités salariales entre les personnels et notamment celles entre les femmes et les hommes.

Et le gouvernement continue d'avancer son projet de réforme des retraites (allongement de la durée de cotisation, recul de l'âge légal), alors que l'ensemble des organisations syndicales interprofessionnelles y sont opposées.

De plus, aucun plan de revalorisation n'est amorcé pour l'ensemble des personnels qui concourent pourtant au service public d'éducation : AESH, AED, CPE, PSY EN, personnels d'administration, d'inspection, de direction, agents territoriaux, etc. Sans compter que le gouvernement annonce là aussi un « travailler plus longtemps pour toucher des pensions réduites » avec un report de l'âge de départ ou un allongement des durées d'assurance qui seraient des reculs de nos droits.

Dans la fonction publique, la revalorisation de 3,5% de la valeur du point d'indice est en deçà de l'urgence à relever l'ensemble des rémunérations d'au moins 10% immédiatement.

Le projet de réforme de la voie professionnelle, dont nous réclamons l'abandon, s'inscrit dans ce contexte général de dévalorisation des missions d'enseignement : les jeunes seraient mieux formé-es en entreprise qu'à l'école, ce discours constitue une régression inacceptable.

Défendre la voie professionnelle sous statut scolaire représente, pour nous, un enjeu de société majeur.

Enfin, le budget 2023 prévoit des suppressions de postes qui vont se traduire par une nouvelle dégradation des conditions d'exercice des missions. Le gouvernement poursuit en effet une politique fiscale qui assèche les comptes de l'Etat au profit des grandes entreprises et au détriment des services publics (santé, éducation,...) et du financement de la transformation écologique.

La FSU s'inscrit également dans l'appel interprofessionnel à des mobilisations passant en particulier par une première date de mobilisation unitaire avec grèves et manifestations en janvier si le gouvernement demeurait arcbouté sur son projet de réforme des retraites.

Il est urgent de gagner sur l'ensemble de nos revendications, face à un gouvernement qui casse les services publics et les droits sociaux !

Les Lilas, le 13 décembre 2022